

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 15 avril 2023</b>
<b>Présents :</b> 9	L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril à 15 heures 00l'assemblée régulièrement convoquée le 15 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de
<b>Votants:</b> 10	<b>Sont présents:</b> Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI, Ange MORACCHINI
	<b>Représentés:</b> Jean-Jacques GIOVANNONI par Ours-Jean CAPOROSSI
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Laurent LOVICHİ
	<b>Secrétaire de séance:</b> Prosper GIOVANNONI

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - 2023 005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ours Jean CAPOROSSI, 1er adjoint.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - 2023 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 118 167,58 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	66 881.48

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	73 266.68
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>51 286.10</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>118 167.58</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>118 167.58</b>
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	51 595.58
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	66 572.00
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	<b>0</b>

Objet: Vote du compte administratif 2022 - 2023 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence Monsieur Ours Jean CAPOROSI, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Christian MORACCHINI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 855.59		66 881.48		116 737.07
Opérations exercice	309 793.33	272 775.75	254 227.01	305 513.11	564 020.34	578 288.86
Total	309 793.33	322 631.34	254 227.01	372 394.59	564 020.34	695 025.93
Résultat de clôture		12 838.01		118 167.58		131 005.59
Restes à réaliser	119 256.00	54 822.41			119 256.00	54 822.41
Total cumulé	119 256.00	67 660.42		118 167.58	119 256.00	185 828.00
Résultat définitif	51 595.58			118 167.58		66 572.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Vote des taxes locales 2023 - 2023 008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de déterminer le taux d'imposition des taxes locales.

Après avoir pris connaissance du produit nécessaire à l'équilibre du budget, des taxes d'impositions notifiées par le Directeur des Services Fiscaux, pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal décide :

Libellés	Bases notifiées en euros	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante en euros
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	142 900	23,34	33 353 €
TFPNB - Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	81,26	0 €
TH - Taxe d'habitation	81 737	19,75	16 143 €
CFE - Contribution foncière des entreprises	27 300	22,86	6 241 €
<b>TOTAL</b>			<b>55 737 €</b>

Objet: Adoption du Budget Primitif 2023 - 2023 009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2023. Il demande à chacun de prendre connaissance du budget, de l'état des recettes et des dépenses et de se prononcer sur la répartition de ces derniers.

Après avoir pris connaissance du projet présenté et en avoir **délibéré**,  
le Conseil Municipal,

## DECIDE

D'approuver dans sa forme le budget primitif 2023.

Total de la section de fonctionnement :	380 015,00 €
Total de la section d'investissement :	679 641,00 €
Total du budget :	<b>1 059 656,00 €</b>

SIGNATURES :

Monsieur Christian MORACCHINI (Maire)



Monsieur Prosper GIOVANNONI



